

Projet agro-écologique pour la France



Combiner performance économique et performance environnementale est possible et c'est un enjeu majeur de l'agriculture d'aujourd'hui. Dans cette voie sur laquelle je souhaite engager notre agriculture, il s'agit de faire de l'environnement un atout de notre compétitivité. En effet, réduire le recours aux engrais, aux produits phytopharmaceutiques, au carburant, à l'énergie, c'est un gain immédiat pour les exploitants agricoles. Cela répond aussi à l'enjeu de préserver les ressources naturelles sur lesquelles la production agricole s'appuie.

Telle est l'ambition que nous devons nous fixer. Elle se décline à travers les multiples actions du projet agro-écologique pour la France.

S'agissant de la Politique agricole commune sur la période 2015-2020, mon objectif est de doter les agriculteurs d'outils qui permettent de les accompagner dans cette voie. En particulier, les nouvelles Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent de reconnaître et de conforter des systèmes de production agricole s'inscrivant dans cette dynamique, de façon adaptée aux enjeux des territoires.

Des MAEC qui répondent à des enjeux localisés sont mises en œuvre sur des parcelles ciblées sur certains territoires (eau, biodiversité, ...) tandis que d'autres MAEC, dites « système », permettent d'appréhender globalement les pratiques des exploitations et prennent en compte simultanément plusieurs enjeux.

Les prairies permanentes jouent un rôle majeur sur le plan agronomique et économique des entreprises qui les exploitent durablement et elles rendent également de multiples services environnementaux.

Les MAEC qui accompagnent le maintien des prairies permanentes, que ce soit la mesure système herbagers et pastoraux ou la mesure localisée de maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle, reposent sur une logique de résultats et non plus seulement une exigence de moyens. Cette approche laisse les agriculteurs libres de choisir la technique la plus adaptée à leur situation, à leur territoire et à leur savoir-faire pour atteindre le résultat fixé.

Ce résultat se mesure par la présence de plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes. Le présent guide a pour vocation à accompagner tous les partenaires qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Je forme le vœu qu'il contribue à ce que, collectivement, nous nous engageons sur la voie ambitieuse des mesures agroenvironnementales et climatiques.

Stéphane Le Foll,
ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Les cahiers des charges à obligation de résultat

OBJECTIFS

Les deux MAEC (la mesure système herbagers et pastoraux (**SHP**) et la mesure localisée de maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle (**HERBE_07**)) reposent sur une logique de résultats afin de :

- ➔ maintenir les prairies permanentes à flore diversifiée,
- ➔ promouvoir les systèmes d'élevage qui valorisent ces surfaces et les exploitent durablement.

OBLIGATION DE RÉSULTAT À VÉRIFIER

Je suis agriculteur et je suis potentiellement intéressé par l'une de ces deux MAEC, quelle est l'obligation de résultat que je dois respecter ?

- ➔ Avant d'adhérer à la démarche, m'assurer (avec l'appui éventuel de l'opérateur animant la mesure) que j'observe sur les prairies permanentes de mon exploitation, visées par ce cahier des charges, au moins **quatre plantes** décrites dans ce guide. Ces plantes doivent être présentes sur chaque tiers de la parcelle.
- ➔ Conserver cette flore pendant les 5 ans de l'engagement, en m'aidant si nécessaire des préconisations techniques proposées par l'opérateur pour le maintien ou l'adaptation de mes pratiques.

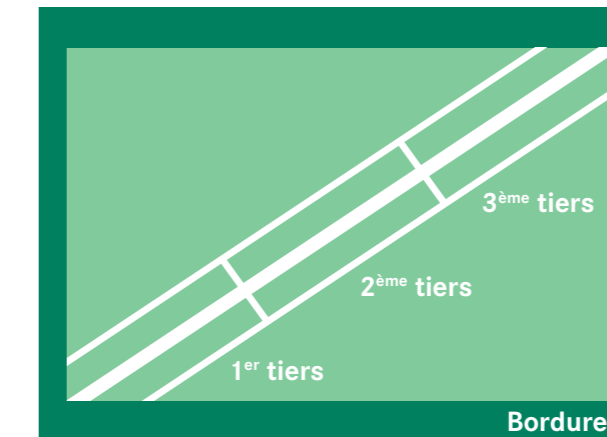
MÉTHODE DE VISITE DES PARCELLES

Lors d'un contrôle, la parcelle sera visitée par un agent de l'Agence de Services et de Paiement.

Elle sera parcourue en diagonale afin de tenir compte de l'hétérogénéité de la végétation. Les plantes seront observées le long de cette diagonale, en excluant les bordures (3m).

- ➔ Si la parcelle est homogène, la **diagonale** est simple.
- ➔ Si la parcelle est hétérogène, le contrôleur adapte la visite de façon à rendre compte de chaque type de végétation.

Sur chaque tiers de la diagonale, le contrôleur vérifiera la présence d'au moins quatre plantes décrites dans ce guide.



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES POUR LES PRAIRIES ET LES SYSTÈMES HERBAGERS ET PASTORAUX

GUIDE D'IDENTIFICATION DES PLANTES INDICATRICES DE L'ÉQUILIBRE AGRO- ÉCOLOGIQUE DES PRAIRIES

TERRITOIRE DE

Les 20 catégories de plantes
classées selon un gradient d'humidité
des prairies humides aux pelouses sèches



Légende.



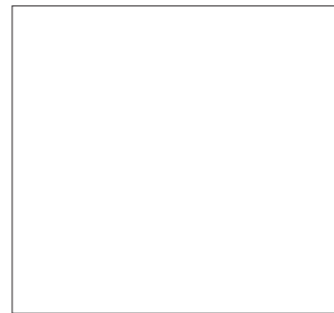
Légende.



Légende.



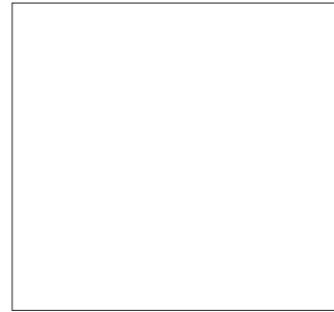
Légende.



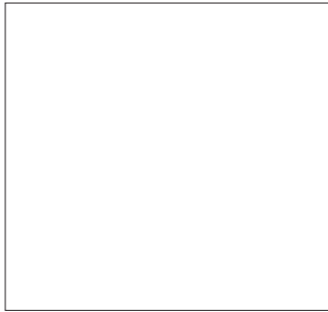
Légende.



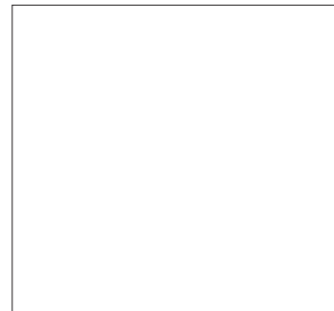
Légende.



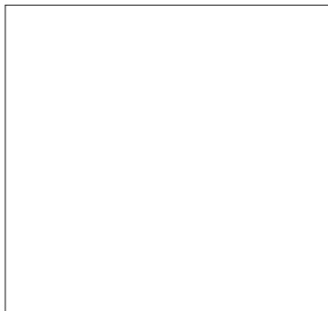
Légende.



Légende.



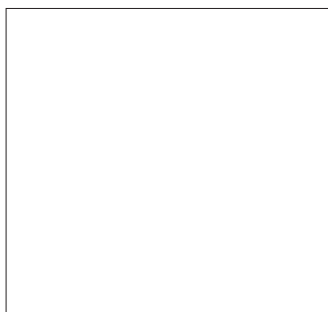
Légende.



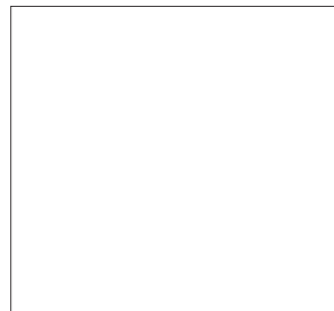
Légende.



Légende.



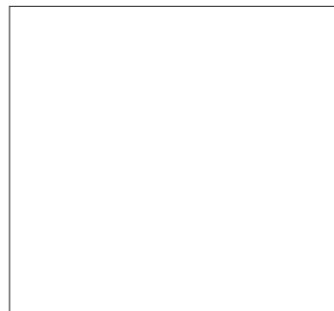
Légende.



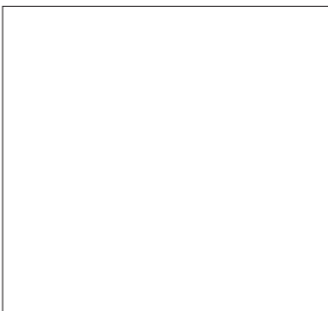
Légende.



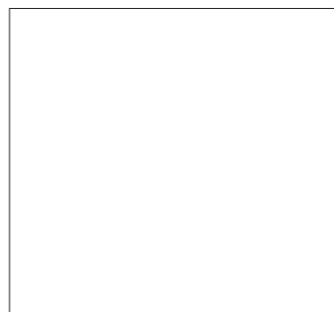
Légende.



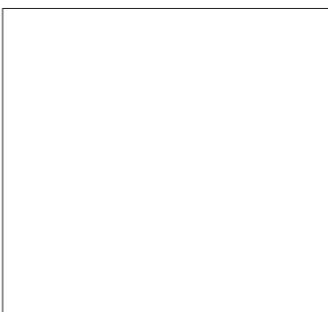
Légende.



Légende.



Légende.



Légende.

IDENTIFICATION DES PLANTES PAR TIERS

LES MILIEUX ET LES PRATIQUES À PROMOUVOIR

Catégories de plantes	Exemple Tiers			Prairie 1 Tiers			Prairie 2 Tiers		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3
			X						
		X							
	X								
			X						
	X	X	X						
	X	X							
	X								
							X		
								X	
									X
Nombre total de plantes par tiers	4	5	4						